

Je rencontre Claude BRIFFOD le vendredi 7 octobre 2005 à 11h.
L'Office cantonal de l'emploi t'envoie à la Communauté genevoise d'action syndicale pour un poste d'occupation temporaire en qualité d'informaticien.
Après la présentation de tes aptitudes et certificats de travail, dont le dernier remontait à août 2003, tu m'apparais comme un bouquet de tulipes dans un vase sans eau depuis trois jours.

J'explique la structure de l'association et mes attentes : créer un site web qui deviendrait un support logistique pour tous les syndicats membres et qui permettrait d'aborder les questions «transversales» aux secteurs économiques» et les turpitudes subies par les travailleurs.

Comme tu ne comprends pas, j'explicite les domaines du deuxième volet : santé, logement, migration, et aussi lutte contre les interdits professionnels, contre le moobing ou contre le harcèlement sexuel.

Tu te redresses, et me montres divers sites internet créés ou améliorés. On passe sur mon ordi pour voir les rudiments dont nous disposions alors.

Notamment une page web de septembre 1999 montrant une interpellation du Secrétariat d'Etat à l'économie concernant l'abrogation de l'article 73 du projet d'Ordonnance 1 de la loi sur le travail soumis en consultation par l'Administration fédérale ; plus exactement la suppression de la notion de «délégation librement élue par les travailleurs».

C'est alors, l'œil pétillant, que tu proposes une application permettant d'ajouter facilement du contenu sans se casser la tête.

C'est ok : tu choisis le lundi pour effectuer tes recherches d'emploi obligatoires, Claude BRIFFOD commencera le mardi 1^{er} novembre 2005. A l'heure de ta convenance – soit 10h du matin – en utilisant ton PC portable. En trois mois tu dotes la CGAS d'un nouveau site web.

En avril 2006, en dehors de nos heures de travail, nous créons ensemble un site «privé» portant dans les trois langues du pays la pétition nationale pour la Boillat, le comité de ses répondants est domicilié chez toi.

Cette expérience est très profitable : fin novembre le secrétariat de la CGAS est désigné par des organisations extrêmement minoritaires au niveau Suisse pour le soutien logistique au référendum contre la 5^e révision de l'assurance invalidité ; grâce au développement de tes greffons sur squelette de l'application SPIP, tu crées le site internet trilingue et fédéral ai-referendum.ch/SPIP/ qui devient opérationnel en janvier 2007.

En mai, tu dresses en trois jours le site «Comité de lutte pour les droits syndicaux aux TPG» concernant la défense du délégué syndical Didier BURKHARDT. Ensemble nous organisons la distribution de 5000 exemplaires de la publication «déloyal» de 4h15 au Bachet et à la Jonction jusqu'à 9h30 à la gare de Cornavin.

Et c'est à ce moment que tu me confies les détails de ton licenciement par ELVIA 7 ans plutôt ; parce qu'en assemblée du personnel tu as demandé à l'employeur d'organiser un bulletin secret plutôt que la votation à main levée sur un dispositif validant une augmentation du temps de travail. Comme le représentant de la Société des employés de commerce te répond que cela n'est pas vraiment nécessaire parce que tout le monde a compris le problème, tu declares alors être membre de l'Association des commis de Genève, laquelle n'est pas informée par l'employeur de la situation et que par conséquent le scrutin ne peut pas avoir lieu sans que ton syndicat soit préalablement consulté. Cinquante personnes signent une lettre de protestation contre ton licenciement, le Tribunal des Prud'hommes le considère abusif et t'accorde une indemnité supplémentaire de 2 mois.

La fin des mesures cantonales approche, mais nous voulons encore travailler ensemble. On rédige la description d'une fonction que nous appelons «développeur en informatique avec aptitude à la formation d'adulte» et je lance une demande au Fond de chômage de la Ville de Genève. Laquelle est acceptée pour une période de 12 mois dès le 1^{er} juin, tu n'avais jamais gagné autant.

En septembre 2007, tu rends opérationnel en une journée le site « Droit de veto sur le licenciement de nos élus et délégués » pour la réintégration de la présidente de SYNA Marguerite BOUGET, licenciée par l'EMS du Léman. Tu assures le secrétariat à merveille pendant les 10 jours que je suis sur le terrain au bord de la route d'Hermance.

En 2008 tu décides de voler de tes propres ailes avec la SARL cb-info et tu trouves des mandats pour en vivre.

Après nous ne nous sommes jamais quittés plus de deux mois, et toujours nous avons plaisir de parler de nos couleurs préférées - le rouge et le noir, comme le logo d'ASRO.

Ainsi, formidable technicien, développeur autodidacte audacieux, très méticuleux dans ton travail qui consista longtemps à créer des supports permettant au plus grand nombre de s'exprimer, garantissant une ergonomie maximale pour les utilisateurs, Claude – te se faisant parfois appeler Nadine de Romond – tu devins, et fut à toi tout seul, un des bataillons du génie de l'action syndicale, à Genève et au-delà.

Mais pas seulement. Avec ton entregent et ton humanité, tu as suscité des amitiés très fortes. J'ai reçu depuis une semaine plusieurs témoignages. Comme :

- Notre copain de travail, de rigolades, et sa façon à lui de sourire et d'aimer les gens. Trop triste.
- Je me rappelle d'un bonhomme tout gentil, tout sympa, un bon genevois qui était drôle et très avenant.
- Par ma part, après 19 ans de compagnonnage, je termine par un grand merci cher Claude, pour ta solidature, ce néologisme que tu utilisais pour nommer la façon d'exercer des solidarités // qui renforce la position sociale tant de celles et ceux qui les exercent // que de ceux et celles qui les reçoivent.